

**Guide de présentation
du
Formulaire de rapport annuel cumulé des entreprises de
distribution de radiodiffusion (EDR) pour 2008**

1. Ce formulaire de rapport annuel cumulé doit être présenté au Conseil de chaque année, au plus tard le 30 novembre. Lorsque le Conseil aura reçu le formulaire, il l'affichera sur son site Web.
2. Pour les groupes de propriété ayant des intérêts aussi bien dans la câblodistribution que dans la distribution par satellite de radiodiffusion directe (SRD), les données financières cumulatives doivent être présentées séparément pour chaque domaine.
3. Les numéros de téléavertisseur et de téléphone cellulaire inscrits dans le formulaire doivent correspondre aux numéros inscrits dans les différentes sections des rapports annuels des EDR individuelles autorisées du groupe de propriété.
4. Le montant à inscrire dans les cases prévues de ce formulaire est la somme des montants individuels inscrits dans les cases correspondant à chaque EDR individuelle autorisée dans les rapports annuels du groupe de propriété. Lorsqu'un montant inscrit dans une case du formulaire cumulé n'est pas égal à la somme des montants correspondants de toutes les EDR individuelles autorisées du groupe de propriété, veuillez expliquer les raisons de cet écart.

Groupe de propriété : _____

RECETTES ET PAIEMENTS INTERNATIONAUX

Frais de service se rapportant à l'exploitation des systèmes de radiodiffusion

	Recettes provenant de non-résidents			
	Services commerciaux			intérêts et dividendes
	Droits et redevances de programmation	Publicité	Autres	
	(en milliers \$ Can.)			
1. États-Unis	01	16	31	46
2. Royaume-Uni	02	17	32	47
3. France	03	18	33	48
4. L'union européenne (excluant le Royaume-Uni et la France)	04	19	34	49
5. Japon	05	20	35	50
6. Pays de l'OCDE (excluant le Japon, les États-Unis et l'U.E)	06	21	36	51
7. Ensemble des autres pays	07	22	37	52
8. TOTAL	08	23	38	53

	Paie­ments à des non-résidents		
	Services commerciaux		
	Droits et redevances de programmation	Publicité	Autres
	(en milliers \$ Can.)		
1. États-Unis	01	16	31
2. Royaume-Uni	02	17	32
3. France	03	18	33
4. L'union européenne (excluant le Royaume-Uni et la France)	04	19	34
5. Japon	05	20	35
6. Pays de l'OCDE (excluant le Japon, les États-Unis et l'U.E)	06	21	36
7. Ensemble des autres pays	07	22	37
TOTAL	08	23	38

N° de dossier du CRTC

Sommaire des recettes et dépenses

Pour l'année se terminant le 31 août 2008

Veuillez rapporté les résultats cumulés pour tous les systèmes (exemptés ou non exemptés), au Canada

	Service de programmation de base et non de base	Service de programmation exempté	Service hors programmation	Total tous les services
	(1)	(2)	(3)	(4)
1. Recettes				
1. Abonnés	\$ 01	21	41	61
2. Branchement (installation et rebranchement)	\$ 02	22	42	62
3. Parrainage de canal communautaire et location d'installation	03	23	43	63
4. Décodeurs de CVN adressables - Location	\$ 04	24	44	64
5. - Ventes nettes	\$ 05	25	45	65
6. Autres (précisez)	\$ 06	26	46	66
7. Total des Recettes	\$ 07	27	47	67
2. Dépenses				
1. Programmation (communautaire)	\$ 08	28		68
2. Droits d'affiliation	\$ 09	29	49	69
3. Services techniques	\$ 10	30	50	70
4. Ventes et promotion	\$ 11	31	51	71
5. Administration et frais généraux	\$ 12	32	52	72
6. Total des dépenses	\$ 13	33	53	73
3. 1. Bénéfice (perte) d'exploitation				
	\$ 14	34	54	74
2. Moins: Dépréciation et Amortissement	\$			75
3. Bénéfice avant intérêts et impôts (BAII)	\$			76

RECETTES BRUTES PROVENANT DES SERVICES DE PROGRAMMATION EXEMPTÉS ET HORS PROGRAMMATION

PROGRAMMATION EXEMPTÉ	Recettes du titulaire	Recettes de la division Affiliée	Total des recettes
Petites annonces	25	35	45
Téléachats/services généraux	26	36	46
Info publicités	27	37	47
Services de jeux	28	38	48
Autres exemptions	34	44	54
Total (Montant à la cellule 55 doit correspondre à la somme de la cellule 27 à la ligne 1.7 ci haut)	55	56	57

HORS - PROGRAMMATION			
Location de canaux	30	40	50
Services d'accès à l'Internet	58	61	62
Téléphonie	66	67	68
Autres services de télécommunication (incl. services de sécurité)	29	39	49
Autres (précisez)	32	42	52
Total (Montant dans la cellule 63 doit correspondre à la somme de la cellule 47 à la ligne 1.7 ci haut)	63	64	65

N° de dossier du CRTC

INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

Pour l'année se terminant le 31 août 2008

Veillez rapporter les résultats cumulés pour tous les systèmes (exemptés ou non exemptés), au Canada

Rémunération totale	Programmation (1)	Services techniques (2)	Ventes et promotion (3)	Administration et frais généraux (4)	Total (5)
	\$ (omettre les cents)				
1. Rémunération (y compris les commissions sur les cachets versés à des membres du personnel), avantages sociaux et jetons de présence des administrateurs	42	43	44	45	46
2. Effectif moyens (nombre de salariés à plein temps et de salaires à temps partiel en équivalent à plein temps pour une	47	48	49	50	51
3. Avantages sociaux (inclus à la ligne 1 colonne 5, ci-dessus)					52

SOMMAIRE DES IMMOBILISATIONS

Veillez rapporté les immobilisation cumulés, au Canada

Classement des immobilisations	Coût d'origine des immobilisations en usage au 31 août 2007	Amortissement cumulé au 31 août 2007	Acquisitions d'immobilisations en 2007
	(1)	(2)	(3)
	\$(omit cents)		
1. <u>Terrains</u>	01		26
2. <u>Bâtiments et améliorations locatives</u>	02	14	27
3. <u>Tête de ligne et éléments/station terrienne de réception /installations et connexes</u>	03	15	28
4. <u>Installation du système de distribution/émetteurs/transpondeurs</u>	04	16	29
5. <u>Coût des dispositifs et des lignes d'abonnés/décodeurs compris</u>	05	17	30
6. <u>Matériel et outillage d'essai</u>	06	18	31
7. <u>Ameublement et articles d'ameublement</u>	07	19	32
8. <u>Autres biens-fonds, installations et matériel</u>	08	20	33
9. <u>Matériel pour la production d'émission / production d'émission locale</u>	09	21	34
10 <u>Améliorations locatives (sauf installations de télédistribution)</u>	10	22	35
11 <u>Automobiles, camions</u>	11	23	36
12 <u>Ordinateurs</u>	12	24	37
13 Total	13	25	38

N° de dossier du CRTQ

--	--	--	--	--	--	--

PAIEMENTS D'AFFILIATIONS ET ABONNÉS		
Veuillez rapporté les résultats cumulés pour tous les systèmes (exemptés ou non exemptés) au Canada		
1. Sommaire des paiements d'affiliation	Nombre d'abonnés	Paiements d'affiliation \$ (Omettre les cents)
1. Services canadiens	10	30
2. Services non canadiens	11	31
3 Total - Paiements d'affiliation		55
CÂBLODISTRIBUTION		
2. Câblodistribution		
1. Nombre d'abonnés directs au service de base de câble		01
2. Nombre d'abonnés indirects au service de base de câble		02
3. Total des abonnés directs et indirects		03
4. Nombre de ménages ayant accès au service de câble		04
5. Nombre de ménages dans le territoire attribué		05
INTERNET		
Câble par modem, satellite ou SDM		
3. Internet		
	Titulaire	Entité Affilié
1. Revenus des services d'accès à l'Internet	1	3
2. Nombre de ménages ayant accès aux services d'accès à l'Internet à haute vitesse	2	4
TÉLÉVISION NUMÉRIQUE		
4. Télévision numérique		
1. Nombre d'abonnés aux services de télévision numérique		08
2. Revenus des services de télévision numérique		04
3. Nombre de ménages ayant accès aux services de télévision numérique		07
VIDÉO SUR DEMANDE		
5. Vidéo sur demande		
1. Nombre de ménages ayant accès aux services de vidéo sur demande		01
TÉLÉPHONIE		
6. Téléphonie		
1. Revenue des services de téléphonie par câble		01
2. Nombre de ménages ayant accès aux services de téléphonie par câble		02
No de dossier du CRTC		

SOMMAIRE EXPLICATIF DES SYSTÈMES COMBINÉS PAR PROVINCE

Pour le Canada, veuillez compléter le détail des revenus par système pour tous les systèmes non exemptés de classe 1, 2 et 3 et veuillez fournir le total des recettes pour l'ensemble des sytèmes exemptés, ainsi que le nombre de systèmes exemptés.

	Nombre d'abonnés volet de base (#) (1)	Recettes - services de programmation de base et non de base (\$) (2)	Recettes - Services de programmation exemptée (\$) (3)	Recettes - Services hors programmation (\$) (4)	Recettes - Total Tous les services (\$) (5)
Total des systèmes non exemptés					
Total des systèmes exemptés					
Total de tous les systèmes					

No de dossier du CRTC



CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES à la CRÉATION et à la PRODUCTION d'ÉMISSIONS CANADIENNES

Suite à l'avis public de radiodiffusion CRTC 2008-97

Cumulé - Canada

1er septembre 2007 au 31 août 2008

\$(mettre les cents)

1. Revenus bruts provenant d'activités de radiodiffusion

(a) Total des recettes (volet de base et non de base) (page 5, colonne 2)

(b) Autres (veuillez spécifier):

(c)

(d)

(e)

(f) TOTAL

0

2. Contributions aux émissions canadiennes

(a) Contributions aux fonds de production canadienne (c.-à-d. : FTC)

(1) Dépenses de contributions au cours de la période se terminant le 31 août 2008

(2) Plus : contributions payables au 15 septembre 2007

(3) Moins : contributions payables au 15 septembre 2008

(4) Total partiel

(5) moins : contributions pour 2007 effectuées en 2008

(6) TOTAL

0

0

(b) Contributions à des fonds de production indépendants certifiés

(1) Dépenses de contributions au cours de la période se terminant au 31 août 2008

(2) Plus : contributions payables au 15 septembre 2007

(3) Moins: contributions payables au 15 septembre 2008

(4) Total partiel

(5) moins : contributions pour 2007 effectuées en 2008

(6) TOTAL

0

0

(c) Total des contributions admissibles aux émissions canadiennes [lignes 2(a)(6) + 2(b)(6) ci-dessus]

0

3. Contributions à l'expression locale

(1) Dépenses directes excluant l'amortissement

(2) Dépenses d'amortissement

(3) Sous-Total

(4) Dépenses indirectes

(5) TOTAL Lignes 3(3) + 3(4)

0

0

Total des contributions aux émissions canadiennes et à l'expression locale [lignes 2(c) + 3(5) ci-dessus]

0

4. Conciliation des contributions avec les exigences du Règlement sur la distribution de radiodiffusion

Calcul "A"

1. % des contributions totales aux émissions canadiennes versées aux fonds de production canadien (ex: FTC)

[[ligne 2(a)(6) / ligne 2(c)] x 100%]

Calcul "B"

1) Contributions totales aux émissions canadiennes [de la ligne 2(c)]

0

2) Les contributions totales aux émissions canadiennes doivent être au moins égale au plus élevé des montants suivants:

a) 5 % des revenus bruts provenant d'activités de radiodiffusion [(montant à la ligne 1(g) ci-dessus) x (5%)]

moins : contribution à l'expression locale [ligne 3.4 ci-dessus]

NET

0

b) 3 % des revenus bruts provenant d'activités de radiodiffusion [(montant à la ligne 1(g) ci-dessus) x (3%)]

0

Montant le plus élevé entre a et b

0

Surplus de contributions aux émissions canadiennes (Déficit)

0

No de dossier du CRTC



PRODUCTION D'ÉMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Cumulé - Canada

(un formulaire pour chaque Classe 1 ou Classe 2 (non exempté) pour l'année se terminant le 31 août 2008)

Classe: _____

	Heures de programmation par semaine des canaux d'origine locale
1. Nombre d'heures d'émissions	
a) Émission produites par le titulaire	
b) Émission produites par des groupes locaux	
c) Émission produites par un autre licencié	
d) Message alphanumériques des services publics locaux	
e) Autres (précisez)	
Total	
2. Nombre de canaux communautaires	

SOMMAIRE DES FRAIS D'EXPLOITATION DIRECTS

1. Frais d'exploitation directs	
2. Frais d'exploitation indirects	
3. Sous-total - Programmation communautaire	
<u>Financement de la programmation communautaire</u>	
a) contribution financière des revenus bruts provenant de la télédistribution	
b) réinvestissement des revenus de parrainage	
4. Autres frais locaux de services d'émissions spéciales (p.ex.: services d'émission éducatives à caractère ethnique et canal bonimenteur)	
5. Total - Programmation (somme des lignes 3 et 4)	

No de dossier du CRTC

--	--	--	--	--	--	--